

BUDGET PRIMITIF 2022 RAPPORT DE PRESENTATION

Pour mémoire, le Compte Administratif 2021 fait apparaître un résultat global de clôture (avant prise en compte des restes à réaliser) : 1 898 221.40 €

Ainsi réparti :

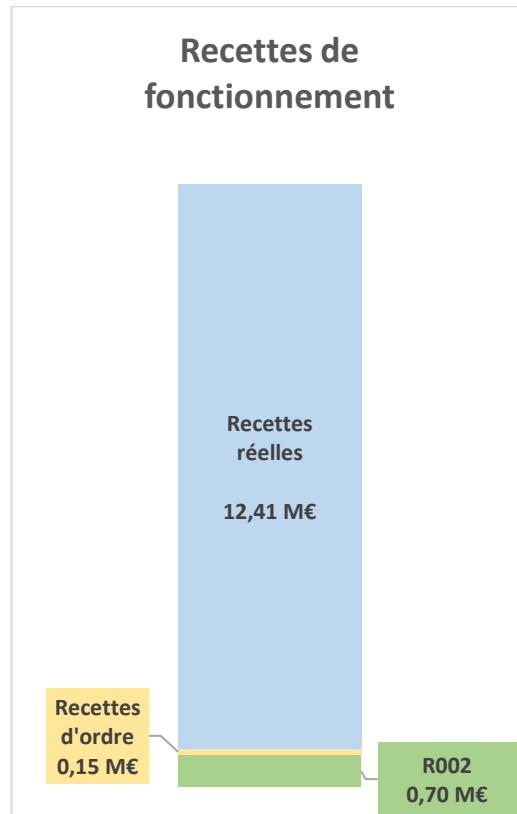
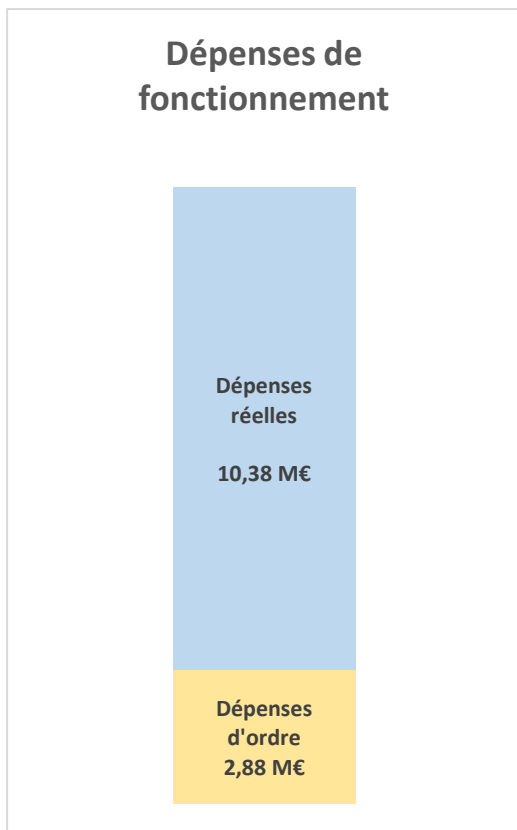
- Investissement : - 736 584.52 € (D001 exercice suivant)
- Fonctionnement : + 2 634 805.92 €

Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

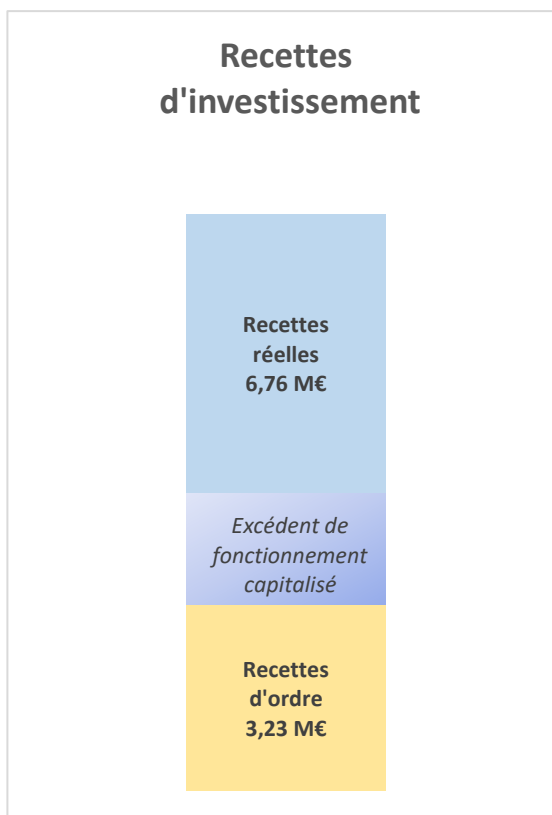
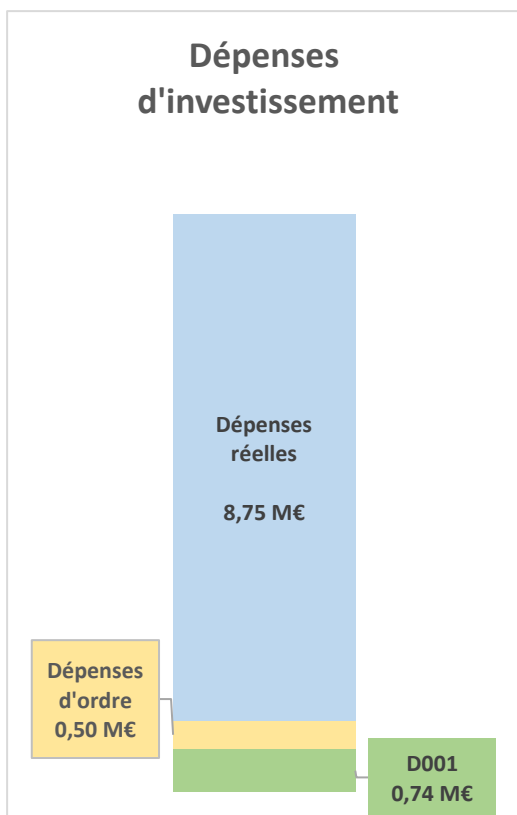
- Compte R002 (recettes de fonctionnement) : Excédent de fonctionnement reporté → 700 000.00 €
- Compte 1068 (recettes d'investissement) : Excédent de fonctionnement capitalisé → 1 934 805.92 €

Le rapport sur les orientations budgétaires présenté en conseil municipal le 03 mars dernier a permis de cadrer les évolutions prévisionnelles des grandes masses budgétaires pour l'exercice 2022.

Après reprise des résultats de l'exercice 2021, l'équilibre du budget 2022, se présente comme suit :



Total section de fonctionnement : 13,26 M€



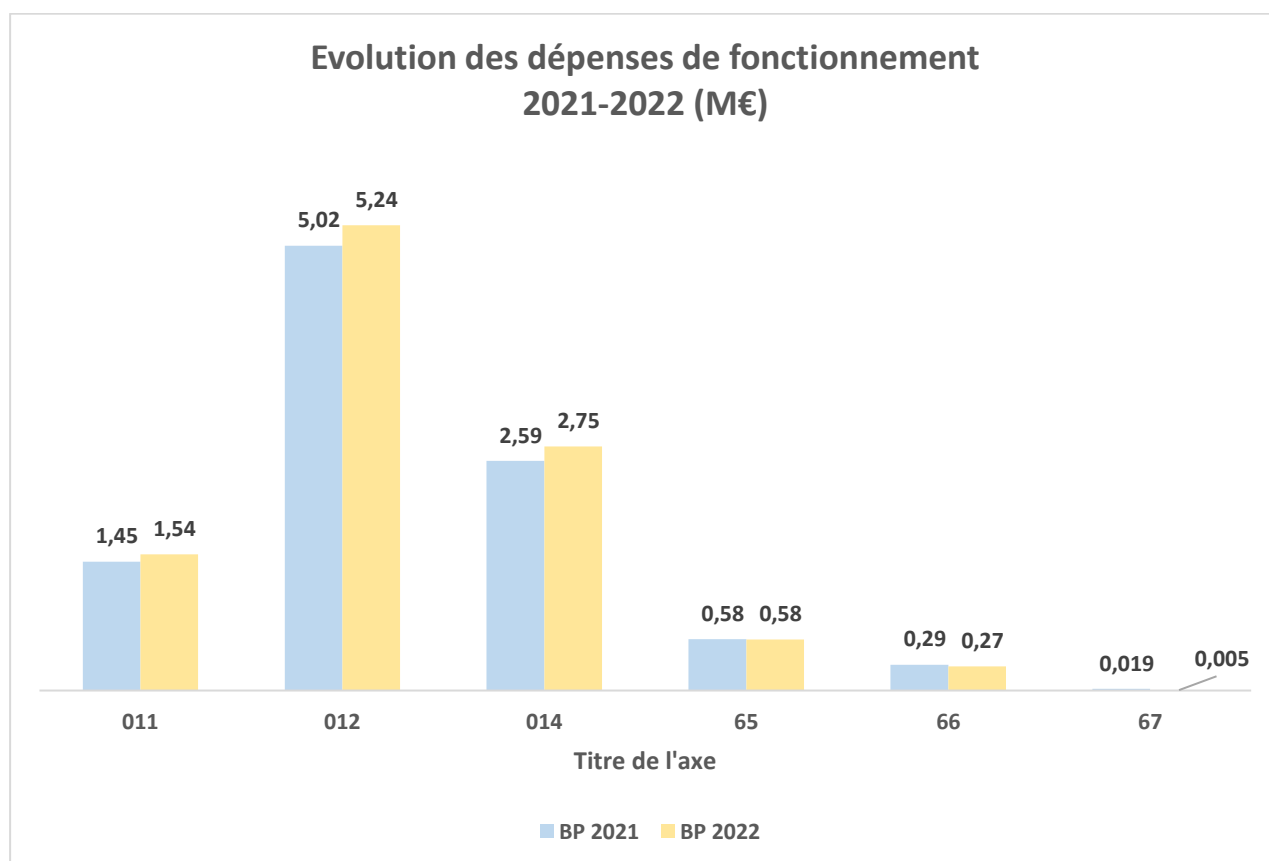
Total section d'investissement : 9,99 M€

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

I – Les dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement au budget primitif 2022 s'établissent à 10 380 500 €. Elles sont en progression de 4,38% (+ 531 584 €) de BP 2022 à BP 2021.

Chapitres	Libellés	BP 2021	BP 2022	Evolution (valeurs) 2022/2021	Evolution (%) 2022/2021
011	Charges à caractère général	1 452 034,00	1 536 320,77	+ 84 286,77	+5,80%
012	Charges de personnel	5 015 000,00	5 243 000,00	+ 228 000,00	+4,55%
014	Atténuation de produits	2 587 500,00	2 750 449,00	+ 162 949,00	+6,30%
65	Autres charges de gestion courante	579 983,00	575 154,23	- 4 828,77	-0,83%
66	Charges financières	291 600,00	270 576,00	- 21 024,00	-7,21%
67	Charges exceptionnelles	18 900,00	5 000,00	- 13 900,00	-73,54%
TOTAL DEPENSES REELLES		9 945 017,00	10 380 500,00	+ 435 483,00	+4,38%



011- Les charges à caractère général : 1 536 321 € (+ 84 287 € / BP 2021)

Ces charges intègrent l'ensemble des achats de fournitures et prestations diverses nécessaires au fonctionnement de la collectivité.

Elles sont en augmentation de + 5.80% fortement impactées notamment par l'augmentation du coût de l'énergie et des matières premières :

- fluides (gaz, électricité). Ce poste est en augmentation de + 42 520 €, combiné au surcoût lié au renouvellement du marché d'entretien de chauffage (+ 42 500 €).
- produits d'entretien et matériels ménagers + 8 000 €
- coûts des denrées alimentaires (notamment pour goûters périscolaires + 10 000€)

A noter également, des dépenses supplémentaires sur l'exercice :

- liées à l'augmentation de la fréquentation de nos structures :
 - APS et ALSH (passage de 283 000 heures enfants en 2021 à 298 000 heures enfants en 2022 soit +15 000 heures)
 - scolaires : ouverture de 2 classes supplémentaires projetées en septembre 2022 (+ 5 000 €) et augmentation de la dotation pour les fournitures scolaires (+ 2 160€)
 - mise en place d'un service de restauration dans le cadre des Mercredis Multi-Sports (MMS). + 22 620 €
- au renforcement et au développement de nouvelles actions :
 - Interventions d'éveil musical dans les écoles maternelles et primaires (4 220 €)
 - Equipements divers en vue de l'ouverture de la Ludothèque en 2023 (2 800€)
 - Actions parentalité (4 800€)
 - Evènementiel axé sur la biodiversité et la gestion des jardins partagés (2 000€)
 - Voyage au Sénat pour le Conseil Municipal des Jeunes (2 850 €)
 - Organisation d'évènement sportif en lien avec l'organisation des Jeux Olympiques en France en 2024 « terre de Jeux » (2 500 €)
 - Organisation d'un cani-cross (900€)
- à des mesures exceptionnelles comme les frais d'archivage consécutif au déménagement des services techniques (+ 8 100 €).

Ces augmentations sont atténuées par la diminution de dépenses spécifiques 2021, non reconduites, comme l'assurance dommage-ouvrage souscrite dans le cadre des travaux de construction du 4^{ème} Groupe Scolaire (- 80 000 €).

012- Les charges de personnel : 5 243 000 € (+ 228 000 €)

Cette évolution s'explique principalement par :

- Des évolutions réglementaires annuelles :
 - o La revalorisation des carrières prévue dans le cadre du protocole sur les Parcours Professionnels, les Carrières et les Rémunérations (PPCR) se poursuit,
 - o Le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) se caractérise par des avancements d'échelons, des avancements de grade, des promotions internes et des nominations, par suite de réussite à un concours,
 - o La prime de précarité, versée aux agents contractuels de la fonction publique en fin de contrat. Cette disposition concerne les contrats à durée déterminée (CDD) conclus à compter du 1er janvier 2021. Le montant de l'indemnité de fin de contrat est fixé à 10 % de la rémunération brute globale perçue par l'agent pendant la durée de son contrat, renouvellement inclus,
 - o L'organisation des élections présidentielles et législatives d'avril et juin prochains (13 000 €).
 - o Le recensement de la population qui devient annuel pour un montant de 11 000 €

- Et conjoncturelles pour répondre aux besoins de la population :
 - o Un développement des effectifs qui concerne les moyens généraux,
 - o Le recrutement d'un ludothécaire à compter du 1^{er} octobre 2022,
 - o Le renforcement des effectifs des services scolaires et enfance jeunesse pour faire face à la hausse de la fréquentation des accueils,
 - o Dans le cadre de l'ouverture de la classe « Anita Conti », la création d'un poste d'ATSEM à l'école en septembre, et augmentation de l'enveloppe budgétaire dédiée à l'entretien des locaux,
 - o Une enveloppe de 25 000 € dédiée au RIFSEEP,

014- Atténuations de produits : 2 750 449 € (+ 162 949 €)

Pour mémoire, les atténuations de produits sont constituées chaque année :

- de l'attribution de compensation (AC) versée à Bordeaux Métropole. Suite au transfert de compétences des communes à la Métropole et à la mutualisation d'une partie de ses services au 1^{er} janvier 2016, la ville verse une AC à Bordeaux Métropole. Celle-ci évolue annuellement afin d'intégrer les transferts éventuels de nouvelles compétences et les révisions des niveaux de service. Le montant de l'AC de fonctionnement s'établit pour 2022 à 2 521 949 € (contre 2 501 000 € en 2021 soit + 21 000 €),
- du Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC). Il s'agit d'un mécanisme de péréquation destiné à prélever les ressources de certaines collectivités (intercommunalités et communes) pour les reverser au moins favorisées. Le montant à la charge de la commune pour 2022 reste constant, il est estimé à 86 500 €,
- exceptionnellement, en 2022, la Commune doit verser une pénalité au titre du prélèvement SRU pour un montant de 142 000 € (suite à la non-réalisation de la surcharge foncière en 2020).

65 - Autres charges de gestion courante : 575 154.23 € (- 4 828.77 €)

Ce chapitre est composé principalement :

- des subventions et participations versées (247 240 €) :
 - au CCAS 55 300 €
 - au Pavillon de la mutualité dans le cadre de la Convention liant la commune jusqu'au 31 juillet 2022 pour la gestion du multi accueil « les p'tits loriots » ; puis du montant de compensation à verser au futur gestionnaire dans le cadre de la Délégation de Service Public à intervenir à compter du 1^{er} août 2022 soit un montant global estimé à 140 000 €
 - à divers associations 36 400 €
 - à d'autres organismes au titre des projets scolaires, classes de découverte, et soutien à l'Ukraine.
 - à la DFCI pour le projet de cuve 6 000€.
- des frais de contributions versées au Sivom : 140 000 € (constant/2021)
- des indemnités de fonction des élus et des charges s'y afférents, des frais de formation, etc : 168 140 €

66 - Charges financières : 270 576 € (-21 024 €)

Elles comprennent les intérêts de la dette et d'éventuels frais financiers. La baisse de ce poste s'explique par l'extinction naturelle de l'encours de dette existante et ce malgré le recours à l'emprunt en 2021.

II – Les recettes réelles de fonctionnement

On observe une progression globale des recettes de fonctionnement de 13,18 % ainsi réparties :

Chapitres	Libellés	BP 2021	BP 2022	Evolution (valeurs) 2022/2021	Evolution (%) 2022/2021
70	Produits des services et du domaine	412 370,00	472 500,00	+ 60 130,00	+14,58%
73+731	Impôts et taxes	9 510 384,00	10 277 777,00	+ 767 393,00	+8,07%
	- dont fiscalité directe	8 513 000,00	9 156 643,00	+ 643 643,00	+7,56%
	- dont dotations communautaires	320 189,00	333 000,00	+ 12 811,00	+4,00%
	- dont droits de mutations	400 000,00	502 939,00	+ 102 939,00	+25,73%
	- dont FNGIR	81 195,00	81 195,00	-	+0,00%
	- dont autres taxes	196 000,00	204 000,00	+ 8 000,00	+4,08%
74	Dotations et subventions	894 666,00	940 374,00	+ 45 708,00	+5,11%
	- dont DGF	400 000,00	351 552,00	- 48 448,00	-12,11%
	- dont compensations fiscales de l'état	55 196,00	72 418,00	+ 17 222,00	+31,20%
	- dont autres dotations-participations	434 470,00	516 404,00	+ 81 934,00	+18,86%
75	Autres produits de gestion courante	98 148,91	646 802,00	+ 548 653,09	+559,00%
013	Atténuation de charges	50 000,00	73 000,00	+ 23 000,00	+46,00%
77	Produits exceptionnels	30,00	-	- 30,00	-100,00%
TOTAL RECETTES REELLES		10 965 598,91	12 410 453,00	1 444 854,09	+13,18%

70 - Produits des services et des domaines : 472 500 € (+ 60 130 €)

L'évolution sur ce poste s'explique par la prise en compte d'une augmentation de la fréquentation dans les différentes structures d'accueil (APS, EMS, vacances, séjours, jeunesse, école de musique) et la mise en place d'une nouvelle tarification à compter de juillet 2022.

73 et 731 - Impôts, taxes et fiscalité locale : 10 277 777 € (+ 767 393 €)

Ces recettes, en progression de 8.07%, sont essentiellement composées :

- de la fiscalité directe locale :

Depuis la réforme fiscale, elle recouvre :

- le produit des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties (6 049 219 €)
- le produit de taxe d'habitation sur les résidences autres que principales (secondaires, logements vacants...).(78 049 €)

Le produit correspondant résulte de la multiplication des bases prévisionnelles notifiées par les services fiscaux (état 1259) multipliées par les taux votés par la commune.

Compte tenu de la stabilité des taux de fiscalité depuis 2016, l'évolution du produit de fiscalité directe résulte strictement de l'augmentation des bases sous l'effet conjugué :

- de l'actualisation forfaitaire soit +3.4% en 2022
- de l'évolution physique (nombre de contribuables)
- des mesures d'exonération décidées par la commune ou le législateur.

Ce produit est abondé par le versement de l'Etat issu de l'application du coefficient correcteur destiné à équilibrer la perte de recettes liée à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales (3 029 375 €).

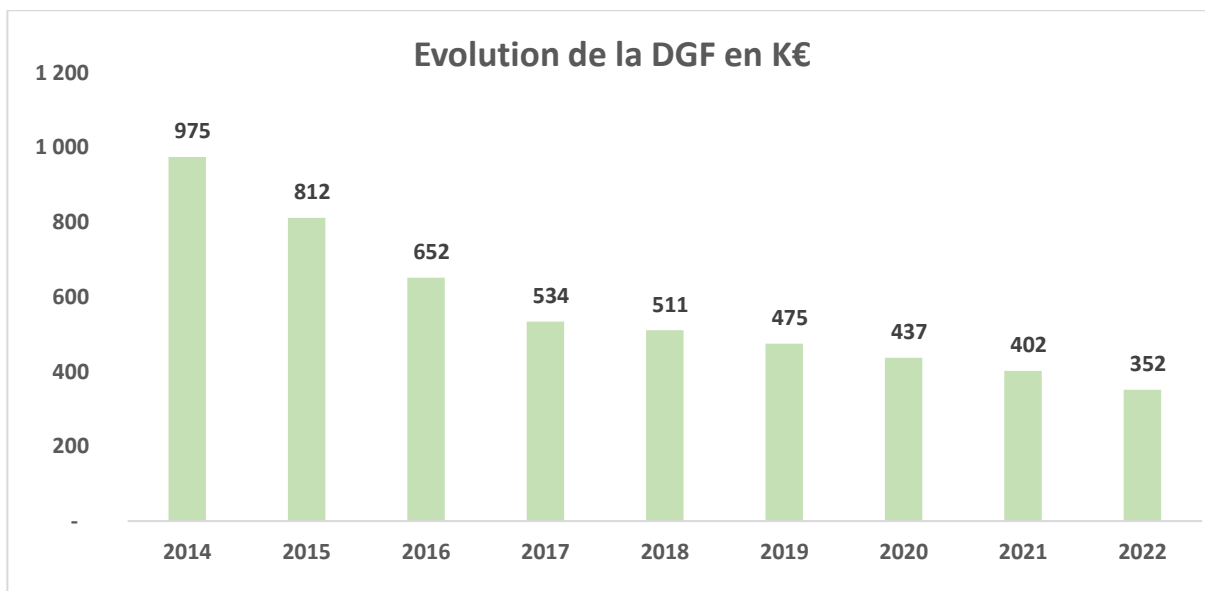
Pour 2022, le produit de fiscalité direct prévisionnel s'établit à : **9 156 643 €** soit + 4.42 % (387 915 €) par rapport au montant perçu en 2021.

- de la dotation de solidarité communautaire : 333 000 €
- des droits de mutation : 502 939 € (+ 102 939 €). La recette prévisionnelle a été réévaluée en 2022 afin de tenir compte du montant réel perçu en 2021 (759 340 €).
- de la taxe sur la consommation finale d'électricité : 190 000 €
- du FNGIR : 81 195 €. Ce versement est figé au niveau de 2021.
- de la taxe sur la publicité extérieure : 14 000 €

74 - Dotations et subventions : 940 374 € (+45 708 €)

Les évolutions sur ce chapitre s'expliquent principalement par :

- la poursuite de la baisse de la DGF : 351 552 € (- 48 448 €)



- l'évolution des compensations fiscales de l'état : 72 418 € (+ 11 057 € par rapport au montant perçu en 2021).

Les pertes de ressources résultant des exonérations décidées par la loi sont compensées par l'Etat.

- l'augmentation de la participation de la CAF pour le service éducation jeunesse (CAF PSO, CAF PSEJ, REAAP Parentalité) : 476 015 € contre 422 670 € en 2021 (évolution de + 53 345 €), évolution s'expliquant notamment par :

- le passage à 25 places le mercredi et les vacances scolaires sur les P'tits Loriots sur une année pleine ;
- le développement de l'ingénierie municipale pour la CTG, la Petite Enfance et la Parentalité (+ 40 500 €) ;
- la réévaluation de la Prestation de Service de la Caf (PSO) en fonction des heures enfant réalisées (+ 8 000 €) ;
- le développement des actions Parentalité et donc de la subvention (+ 3 000 €) ;

75 - Autres produits de gestion : 646 802 € (+ 548 653 €)

L'augmentation sur ce chapitre s'explique par l'inscription en 2022 du reversement de l'excédent dégagé du budget annexe du lotissement curé à la suite de la vente des terrains pour un montant de 628 502 €.

Par ailleurs, ce chapitre regroupe les revenus des immeubles (loyers et charges) : 12 800 €

013 - Atténuation de charges (013) : 73 000 € (+ 23 000 €)

Ce chapitre regroupe principalement :

- les indemnités journalières liées aux remboursements des absences maladies : 60 000 €, ce poste en augmentation de +10 000 € est ajusté prudemment à la réalisation de 2021,

- le remboursement de l'Etat (13 000 €) lié au versement par la commune de l'indemnité inflation mise en place à titre exceptionnel par le gouvernement afin de soutenir les revenus « modestes » face à la hausse du coût de la vie.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses et les recettes réelles de la section d'investissement se présentent comme suit :

Chapitres	Dépenses	BP 2021	BP 2022
Opérations d'équipement		8 167 330,00	7 792 777,84
20	Immobilisations corporelles	95 000,00	137 205,28
204	Subventions d'investissement versées	307 000,00	312 307,00
21	Immobilisations corporelles	1 337 307,00	1 456 975,05
23	Immobilisations en cours	515 523,00	1 553 977,56
20181	4ème groupe scolaire	4 500 000,00	4 000 000,00
20182	Restructuration élémentaire la Boétie	1 412 500,00	332 312,95
Opérations financières		928 048,91	960 489,60
16	Remboursement emprunts (capital)	845 000,00	960 000,00
27	Autres immobilisations financières	83 048,91	489,60
Total dépenses réelles d'investissement		9 095 378,91	8 753 267,44
Chapitres	Recettes	BP 2021	BP 2022
Recettes d'équipement		5 052 670,22	3 429 018,37
13	Subventions d'investissement	1 481 230,00	2 349 018,37
16	Emprunts	3 571 440,22	1 080 000,00
Opération financières		2 876 327,81	3 330 880,59
10	FCTVA / Taxe d'aménagement	320 000,00	653 712,67
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	1 849 867,81	1 934 805,92
024	Produits de cessions d'immobilisations	706 460,00	742 362,00
Total recettes réelles d'investissement		7 928 998,03	6 759 898,96

I – Les dépenses réelles d'investissement

Les dépenses d'équipement :

Elles sont constituées d'opérations structurantes pluriannuelles (projets scolaires), mais également de dépenses récurrentes (gros entretien, achats de matériels et mobiliers, attribution de compensation d'investissement versée à Bordeaux Métropole).

Le budget 2022 présente un volume d'équipement (propositions nouvelles + restes à réaliser) de 7 792 778 €. Le projet de construction du nouvel établissement scolaire Anita Conti se poursuit avec une enveloppe budgétaire de 4 000 000 € et représente 51.33 % des dépenses d'équipement 2022.

Les dépenses d'équipement sont réparties comme suit :

- **Restes à réaliser 2021** **646 219 €**

Ces restes à réaliser concernent principalement :

- l'extension groupe scolaire La Boétie (182 880 €)
- des acquisitions foncières (28 913 €),
- des travaux d'éclairage public, d'enfouissements de réseaux (notamment les reliquats des projets du Four à Chaux, du chemin du Chai, la sécurisation de la RD1, ...), géoréférencement (207 000 €),
- des travaux dans les bâtiments (164 436 €),
- l'équipement son et lumière de l'auditorium (21 500 €)
- divers (matériel, mobilier, électroménager, défibrillateur, etc) (34 481€)
- équipements divers Police Municipale (5 424 €)
- RNS de l'ACI (1 576 €)

- **Dépenses nouvelles 2022** **7 146 559 €**

- Affaires scolaires : 4 255 331 € :
 - Poursuite des travaux de construction du 4^{ème} groupe scolaire (4 000 000 €),
 - fin du projet de restructuration de l'école La Boétie (149 433 €),
 - Investissements divers dans les établissements scolaires (105 898 €)
 - Jean Pometan : 22 200 €
 - Tabarly : 17 135 €
 - La Boétie : 11 361 €
 - Anita Conti : 10 000 €
 - Mobiliers scolaires divers : 15 200 €
 - Matériel de restauration : 20 336 €
 - Equipements divers : autolaveuse, matériel d'entretien et aspirateurs (9 666 €)
- Enfance et jeunesse : 74 350 € :
 - Enfance (achat mobiliers, électroménagers, matériel divers pour APS, ALSH et cabane) : 14 450 €
 - Petite Enfance et Parentalité (divers équipements et mobiliers) : 3 500 €
 - Jeunesse (mobiliers, électroménagers REPAIRE et travaux Cabane) : 56 400 €
- Animations locales et cultures : 4 670 € (plateaux samias pour scène)
- Sports et vie associatives : 49 500 €
 - Accompagnement associations (aménagement tennis, bureau judo, abri 3^{ème} terrain pétanque, box de stockage) : 26 300 €
 - Optimisation des équipements sportifs : (équipements logistiques, études préalables projet stade, stockage athlétisme) : 23 200 €
- Médiathèque : 33 198 €
 - Achat jeux et jouets pour la future ludothèque : 28 000 €
 - Mobiliers divers, chariots et console de jeux : 5 198 €
- Ecole de musique : acquisition de 2 guitares : 568 €
- Administration : 6 500 € (cavernes cimetière)

- Communication : 3 000 € (Signalétique des bâtiments communaux)

- Moyens généraux : 971 900 €
 - Travaux bâtiments : 347 400 €
 - Surveillance Qualité de l'air : 11 000 €
 - Extension hôtel de ville : 500 000 €
 - Travaux d'accessibilité : 70 000 €
 - Actions CHSCT : 15 000 €
 - Installation chauffage P3 : 28 500 €

- Aménagement du territoire : 1 591 400 €
 - acquisitions foncières : parcelle pour le collège + autres (450 000 €) parcelles forestières (40 000 €) et parcelles agricoles (36 000 €), frais de notaire (28 000 €) soit 554 000 € au total,
 - surcharge foncière : 160 000 €,
 - aménagement de parkings (résidence le Patio + parcelle triangulaire allée de curé) :230 000 €,
 - poursuite de la reprise des aires de jeux - bassin Grimoine et Cabane : 45 000 €,
 - mobiliers urbains de voirie : 20 000 €,
 - mise en place d'un borne foraine, Place BUFFON : 26 000 €,
 - rénovation et sécurisation du lavoir :30 000 €,
 - étude pour mise en compatibilité du PLU : 25 000 €,
 - démolition de la maison Battiston (parcelle cimetièrè) :50 000 €
 - végétalisation Pometan : 5 400 €
 - éclairage public, géoréférencement des réseaux et enfouissement de réseaux : 425 000 €,
 - panneaux divers : 1 000 €,
 - transition écologique et mobilité : plantations d'arbres, plan de verdissement de la commune et participation pour l'acquisition de vélos électriques : 20 000 €.

- Police Municipale : 10 411 € (caméra piéton, centrale alarme gilets pare-balle, équipement pour ronde nocturne)

- Attribution de compensation d'investissement versée à Bordeaux Métropole : 145 731 €

Les dépenses financières : 960 489.60 €

- Constituées principalement du remboursement en capital de la dette (960 000 €), ces dépenses sont en légère augmentation de + 15 000 €.

II – Les recettes réelles d'investissement

Les collectivités financent leurs équipements au moyen de l'épargne dégagée de la section de fonctionnement, des cessions d'actifs, des dotations et subventions reçues en investissement, et, du recours à l'emprunt.

Pour 2022, la section d'investissement s'équilibre comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Restes à réaliser	646 708,08	Restes à réaliser	1 731 557,37
Dépenses d'équipement	7 146 559,36	Subventions d'équipement	1 170 993,00
Dépenses financières	960 000,00	Dotations et fonds divers	653 712,67
		Cessions d'actifs	188 830,00
		Emprunt	1 080 000,00
		Excédent de fonctionnement	
Déficit d'investissement reporté	736 584,52	2021 capitalisé	1 934 805,92
Total dépenses réelles	9 489 851,96	Total recettes réelles	6 759 898,96
AUTOFINANCEMENT DEGAGE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT : 2 729 953 €			

L'autofinancement prévisionnel dégagé de la section de fonctionnement destiné au financement des dépenses d'investissement s'établit à 2 729 953 €

Les recettes d'équipement : 3 429 018, 37 €

Elles sont réparties comme suit :

- **Restes à réaliser 2021** **1 178 025,37 €**

Ces restes à réaliser s'explique notamment par le retard dans le projet de construction du 4^{ème} groupe scolaire, qui a freiné les dépenses et par voie de conséquence la demande de versement de subventions au cours de l'exercice 2021.

- DSIL - Restructuration la Boétie : 172 129,99 €
- DSIL - Construction 4^{ème} groupe scolaire Anita Conti : 619 850 €
- DSIL - Aménagement paysager à l'école maternelle POMETA : 13 636, 90 €
- CAF - Construction 4^{ème} groupe scolaire Anita Conti : 300 000 €
- Fonds de concours-PAE du Chay-subvention Bordeaux Métropole (régularisation) : 30 000 €
- Fonds de concours - Four à chaux - subvention Bordeaux Métropole : 42 408,48 €
- Cessions foncières (parcelles AS 159 et AS166) : 553 532 €

- **Les subventions 2022** **1 170 993,00 €**

Elles sont déterminées en fonction du volume des dépenses, de la nature et du calendrier de réalisation des projets.

Elles sont principalement constituées pour 2022 des financements perçus dans le cadre des projets suivants :

- Aménagement scénique de l'Auditorium : 3 536 € (Conseil Départemental)
- Réaménagement de l'hôtel de ville (170 680 €) répartis comme suit :
 - o DSIL : 102 180 €

- DETR : 52 500 €
 - CAF « RPE » : 16 000 €
- Restructuration de l'école élémentaire la Boétie : 650 000 €
 - Bordeaux Métropole : 450 000 €
 - CAF : 200 000 €
- Déploiement de tablettes numériques dans les écoles : 16 247 € (Etat)
- Aménagement parcelle cimetièrre : 230 000 € (accompagnement de Bordeaux Métropole dans le cadre du CODEV 5 et du Règlement d'Intervention cimetièrre)
- Aménagement végétalisé du cimetièrre existant : 52 900 € (Bordeaux Métropole)
- Fonds Départemental d'aide à l'Équipement des Communes (FDAEC) : 27 000 €
- **L'emprunt :**

Le budget primitif s'équilibre avec une enveloppe prévisionnelle de recours à l'emprunt de 1 080 000 €.

Recettes financières : 842 542,67 €

- Fonds de compensation de la TVA (519 883,67 €) : il est calculé sur les dépenses d'équipement éligibles de l'année N-1 (au taux de 16.404%),
- Taxe d'aménagement (133 829 €) : ce reversement est également proportionnel au montant des équipements publics supportés par la commune en N-1. Il correspond au 1/7^e du coût des équipements communaux nets du FCTVA et des subventions perçues dans la limite du montant plafonné des taxes effectivement perçues par Bordeaux Métropole sur le territoire de la commune,
- Cessions foncières : 188 830 € (parcelles BA74p, parcelle AV75, parcelles AS166 et AS193p)

CONCLUSION :

Le budget 2022 est construit dans un contexte budgétaire incertain à plusieurs titres.

Il l'est, d'abord, par le contexte d'élections et par le manque de visibilité sur les réformes nationales à venir et leur impact sur le long terme. L'équilibre entre la baisse des dotations, l'obtention de subventions complémentaires, le coût des réformes de la fonction publique, est impossible à matérialiser concrètement et met la collectivité dans une instabilité plus ou moins longue, difficile à évaluer.

À cela s'ajoute l'incertitude liée au contexte de crise sanitaire, toujours latent, et dont les conséquences perdurent, notamment sur les fluctuations de coûts des matériaux, ressources humaines mobilisables et planification des investissements.

Il faut enfin compter sur une instabilité due au contexte géopolitique de la guerre en Ukraine qui peut durer et rajouter des tensions dans les approvisionnements, marchés, commandes et planning d'investissements.

Le budget 2022 doit donc répondre lui aussi à l'exigence de prudence et d'anticipation, afin de ne pas briser le cercle vertueux mis en place ces dernières années et faire sombrer les finances communales.

Mais ce budget est aussi ambitieux, puisqu'il s'appuie sur une stabilité rassurante des finances communales, retrouvée grâce au plan de redressement mis en place sur le précédent mandat. C'est cette stabilité qui permet, après 6 ans d'autofinancement, de pouvoir à nouveau emprunter, pour la deuxième année consécutive, afin de financer les projets communaux.

La stratégie de remise à niveau des équipements publics peut ainsi être complétée par un plan pluriannuel d'investissements plus ambitieux, répondant aux besoins essentiels des Taillanais et notamment à l'engagement de fournir aux enfants de la commune les meilleures conditions possibles d'apprentissage et d'épanouissement avec la construction du 4ème groupe scolaire. Cet investissement d'envergure, rendue possible par une bonne santé financière, représente l'impact le plus important pour les finances communales et sera complété par d'autres projets qui amélioreront le cadre de vie des habitants.